

Mediateur en droit privé

Par **Piper**, le 10/12/2006 à 14:46

Bonjour

J'étudie actuellement la différence entre un conciliateur & un médiateur. Voilà ma question. Il y'a quelques années de cela j'étais en conflit avec mon ancien bailleur. Je vais vous passer les détails que j'expliquerai lors d'un autre post mais au cours d'une procédure avant de passer en Cour d'Appel lui ou le juge à ce jour je n'ai jamais su a demandé une médiation.

Voici à présent l'objet de ma question.

Si j'ai bien compris les explications de mon livre qui rejoignent celle que mon avocate m'avez donné à l'époque un médiateur n'est t'il pas censé être objectif et ne connaître aucune des parties ? Or ce n'était pas le cas. Cette médiatrice connaissait très bien le bailleur et selon son propre aveu c'était rendu plusieurs fois à son domicile et entretenu avec lui au tel et le jour de la médiation avant que celle-ci ne débute et après. Était il normal qu'elle prenne son parti en nous affirmant qu'il était de bonne foi.

Alors est ce moi qui n'ai rien compris ou cette médiatrice avait une attitude disant pour le moins bizarre ?